

MINISTÈRE

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

DES BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE

143022451A02

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale de la Haute-Garonne~~  
~~relaxée par l'arrêté du 10 août 1942, pris~~  
Vu l'arrêté du 10 août 1942, pris  
par application de la loi du 11 juillet 1942,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le parc de Mont-Cotton, à Bagnols sur Cèze, (Gard) est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

L'inscription vise la R.N.86 dans sa traversée du Parc et les parcelles cadastrales n°1156 - 1157 section D, et 7 - 13 section E, appartenant à la Commune.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure s'applique aux façades, élévations, toitures./.



ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Bagnols sur Cèze et au Secrétaire d'Etat aux Communications.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

10/10/1953  
Par délégation,  
le Conseiller d'Etat, Secrétaire  
Général des Beaux-Arts,



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT  
ET DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

DIRECTION DU PATRIMOINE

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1985)

---

**Bagnols-sur-Cèze. —**

- Parc du Mont-Cotton, y compris la R.N. n° 86 dans la traversée du site, les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis (parcelles n°s 1556 et 1557, section D, n°s 7 et 13, section E du cadastre) [S. Ins. : 24 février 1943].

GARD

61

# BAGNOLS S/CEZE

CHEF LIEU DE CANTON  
ARROND<sup>É</sup>: NÎMES

*parc du mont cotton*



